ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides à domicile pour les seniors

Question au Gouvernement n° 2345

Texte de la question

AIDES À DOMICILE POUR LES SENIORS

M. le président. La parole est à M. Arnaud Viala.

M. Arnaud Viala. Madame la ministre des solidarités et de la santé, depuis des décennies, la France a fait le choix, conformément au désir unanime de notre société, de maintenir les seniors à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles. Ce choix repose essentiellement sur deux piliers : des conseils départementaux qui connaissent de plus en plus de difficultés et des réseaux, le plus souvent associatifs, qui maillent nos territoires jusqu'aux hameaux et fermes isolées – grâce à des femmes et quelques hommes qui se rendent chez nos parents et grands-parents. Les rangs de cette armée silencieuse sont composés de bons soldats, diplômés et formés, qui parcourent des centaines de milliers de kilomètres pour servir, soulager, écouter et soutenir. Ces soldats, ce sont nos aides à domicile.

Aujourd'hui, ils traversent une crise sans précédent. Crise des vocations, puisque leurs gestionnaires ne parviennent plus à recruter – dans beaucoup de nos territoires, les plannings sont un véritable casse-tête ; crise de reconnaissance financière, statutaire, sociale et humaine.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, qui va être mis aux voix tout à l'heure dans l'hémicycle, ne comporte aucune mesure destinée à nos aides à domicile et aux structures qui les emploient. *(« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Nous vous avons proposé des amendements tendant à revaloriser le statut de ces personnels, mais vous les avez rejetés. Faut-il lire dans ce refus une remise en cause de votre part des politiques de maintien à domicile ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé.* Merci, monsieur le député, de mettre en avant ces professionnels, qui travaillent avec leur cœur - c'est ce qu'ils disent tous. Je tiens à leur rendre hommage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Il est faux de dire que le PLFSS ne comporte aucune mesure concernant les services d'aide à domicile : 50 millions d'euros supplémentaires – nous avions déjà débloqué 50 millions d'euros l'année dernière – sont destinés à revaloriser ces métiers et à aider les conseils départementaux.

Bien sûr, cela ne suffit pas. Comme vous le savez, j'ai confié, le 3 juillet dernier, à Mme Myriam El Khomri l'élaboration d'un rapport sur l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Ce rapport, qu'elle m'a

rendu aujourd'hui, dresse le constat, partagé par tous les professionnels du secteur, du morcellement des métiers, de l'incapacité à recruter et du défaut de vocations. Pourtant, les jeunes sont nombreux à souhaiter exercer des métiers qui aient un sens. Or c'est le cas de ceux qui nous parlons ; ils permettent à ces jeunes de s'exprimer ; en outre, ils ne sont pas délocalisables.

M. Jean-Paul Lecoq. Payez-les bien ! Offrez-leur une carrière !

Mme Agnès Buzyn, *ministre .* Nous avons retenu trois axes de travail. Premièrement, la revalorisation des métiers, y compris financière. Deuxièmement, la formation initiale et continue, qui doit être totalement revue. Troisièmement, l'objectif de disposer de budgets à long terme pour le maintien à domicile.

Avec Muriel Pénicaud, ministre du travail, nous avons en outre prévu de lancer une grande conférence sociale sur les métiers du grand âge, afin que les recommandations qui en seront issues et la mise en œuvre des réformes souhaitées soient intégrées au plan grand âge et autonomie et à la loi qui sera votée en 2020. C'est un engagement très significatif du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. Arnaud Viala.

M. Arnaud Viala. Le rapport de Mme El Khomri dresse deux constats auxquels nous souscrivons : il faut plus d'argent pour les frais de déplacement et pour les salaires, ainsi que 18 500 postes supplémentaires par an, mais il faut aussi des moyens – chiffrés, si mes informations sont justes, à 825 millions d'euros par an pour les années à venir. Comment trouverez-vous ces moyens ? Il y a urgence, d'autant que les conseils départementaux, qui, bien souvent, versent les aides permettant de financer ces emplois et ces activités dans les territoires, sont exsangues et n'ont plus de levier fiscal : il faut maintenant agir.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Viala
Circonscription : Aveyron (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2345
Rubrique : Professions et activités sociales
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 octobre 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 2019